



## Déclaration d'Impartialité

Pilotage-D5-Indice 2  
Applicable le 03/12/2010  
Page 1/1

*En application des exigences du référentiel ISO 17021 :2006, point 5.2.1 et par extension au référentiel NF EN 45011*

Je soussigné, Jacques ADAM, Président de GLOBAL, m'engage par la présente à exercer nos activités de certification en toute impartialité.

Je déclare à cet effet que GLOBAL s'est doté des moyens permettant notamment :

- d'identifier, d'analyser et de documenter les conflits d'intérêts potentiels résultant de la certification envisagée,
- d'assurer une gestion objective des activités de certification de système de management,
- de ne pas proposer ou fournir des prestations de conseil en matière de système de management relevant de nos accréditations COFRAC,
- de gérer toute relation qui pourrait constituer une menace au regard de l'impartialité et si tel est le cas, de prendre les mesures appropriées.

A cet effet, l'organisation de GLOBAL, la gestion du personnel et des différents intervenants (personnels administratifs ; auditeurs ; membres de Comité...) ainsi que l'échange d'information avec les clients sont structurés de façon à clarifier et/ou collecter l'ensemble des données nécessaires au respect de cet engagement.

Fait le 03-12-2010

A Rungis

Jacques ADAM

Président